

GASTON WIET

**LES CONSULS DE FRANCE
EN ÉGYPTÉ
SOUS
LE RÈGNE DE MOHAMMED ALI**

ÉDITIONS
DE LA *REVUE DU CAIRE*

1943

Bibliothèque Maison de l'Orient



169988

LES CONSULS DE FRANCE EN ÉGYPTE SOUS LE RÈGNE DE MOHAMMED ALI.

L'origine de cette étude se trouve dans le document, reproduit en fac-similé, en tête de ces pages, daté du 28 octobre 1843, qui accrédite le marquis de Lavalette comme consul général près la cour de Mohammed Ali. Pour donner à ce texte officiel toute sa valeur, il me paraît nécessaire de faire l'historique du consulat de France pendant ce long règne, si chargé de graves événements.

Les sources sont maintenant à notre portée grâce au zèle de Sa Majesté le Roi Fouad, qui a ordonné de publier tous les dossiers diplomatiques par les soins de la *Société royale de géographie d'Égypte*. Je ne connais rien de plus passionnant que ce recueil d'archives, supérieur en qualité au plus parfait des romans historiques. Les faits généraux sont connus de tous et ne seront évoqués ici que pour servir de jalons : mon rôle, plus modeste, consistera à présenter les personnes, les divers titulaires du consulat général de France en Égypte.

*
* *

L'évacuation de l'Égypte par les troupes françaises, à la fin de l'année 1801, restituait le pays au Gouvernement ottoman, situation reconnue par l'Angleterre et la France dans le Traité d'Amiens (25 mars 1802). Telle était la solution de droit : en pratique, on le sait, ce fut l'anarchie jusqu'à l'avènement de Mohammed Ali comme Pacha d'Égypte pour le compte de la Sublime Porte (9 juillet 1805). Ses trois prédécesseurs, Khosrew, Ali et Khourchid, avaient joui d'une autorité précaire et n'avaient pu calmer une agitation qui ne faisait que croître.

Le Premier Consul n'oubliait pas son ancienne conquête et c'est à son initiative qu'est due la reprise des relations consulaires entre la France et l'Égypte. Le 16 octobre 1802 débarquait à Alexandrie le colonel Horace Sébastiani, aide de camp du Premier Consul. « Il était chargé, écrit F. Charles-Roux, de constater si l'évacuation d'Alexandrie par les Anglais était accomplie, de la réclamer si elle ne l'était pas, de se faire une opinion sur l'état des esprits en Égypte, la situation du pays, les souvenirs laissés par l'expédition française, enfin de restaurer l'influence de la France. » Sa mission essentielle était de noter l'état des forces anglaises et turques dans le pays. Mais il était, en outre, porteur d'un message de Talleyrand au Pacha du Caire pour lui annoncer l'arrivée prochaine d'un commissaire des relations extérieures.

Effectivement, quelques jours après le débarquement de Sébastiani, paraissait l'arrêté suivant :

« Saint-Cloud, 28 vendémiaire an XI (20 octobre 1802).
Bonaparte, Premier Consul de la République, arrête :

Le citoyen Drovetti, juge au tribunal spécial de Turin, est nommé sous-commissaire des Relations commerciales à Alexandrie. »

Quatre mois plus tard, un second texte officiel va nous renseigner sur les préoccupations du chef du Gouvernement français :

« Paris, 16 ventôse an XI (7 mars 1803).

Bonaparte, Premier Consul de la République, arrête :

Le citoyen Mathieu Lesseps, ex-sous-Commissaire-Chancelier à Cadix, est nommé sous-Commissaire des Relations commerciales de la République française à Damiette.

Il se rendra au Caire pour y remplir *par intérim* les fonctions de Commissaire général des Relations commerciales jusqu'à ce que ce Commissaire général soit installé. »

Il s'agit du père de Ferdinand de Lesseps.

Ainsi les cadres étaient constitués, mais ce n'était pas tout, il fallait donner leurs pouvoirs à ces agents. Dans des instructions générales on lit : « Il est écrit à l'ambassadeur de la République à Constantinople pour lui faire part de la nomination de Lesseps et du citoyen Drovetti et le prier d'obtenir le plus tôt possible du gouvernement ottoman les *barats* ou *exequatur* nécessaires à ces agents pour être admis à l'exercice de leurs fonctions. Cet ambassadeur est en même temps invité à leur expédier ces *barats* à leurs résidences respectives par la voie la plus prompte. A son arrivée au Caire, le premier soin du citoyen Lesseps sera de se présenter à l'autorité première du pays pour lui faire connaître le caractère dont il est revêtu par le Premier Consul et l'assurer des dispositions sincères et amicales du gouvernement français. Mais si son *exequatur* ne lui est pas encore parvenu, il s'abstiendra de tout acte administratif et se bornera au simple rôle d'observateur, jusqu'à ce qu'il soit pourvu de cette pièce qu'il ne tardera sûrement point à recevoir. Il entretiendra avec le ministre la correspondance la plus active et la plus suivie et l'informerá par toutes les occasions des événements qui lui paraîtraient devoir mériter l'attention du gouvernement. On lui remettra

à cet effet un chiffre dont il fera usage dans toutes les circonstances où il le jugera nécessaire. »

Lesseps et Drovetti devaient s'embarquer ensemble sur un navire de guerre : ils arrivaient à Alexandrie le 29 mai 1803.

Les débuts ne furent pas sans périls. Lesseps séjourna deux mois à Alexandrie, à cause des dangers de la navigation sur le Nil et aussi par suite de l'anarchie politique résultant des difficultés entre le Pacha ottoman et les Beys mamlouks. Il ne partit pour le Caire que le 24 juillet.

« J'y fus reçu, mande-t-il, avec les honneurs les plus distingués. Quelque temps avant mon arrivée, les consuls impériaux avaient arboré le pavillon si nécessaire au Levant en temps de révolution ; sans avoir demandé la permission d'ériger le mien, j'eus le plaisir de voir Hussein bey le faire lui-même arborer sur la maison que j'avais fait préparer pour moi et le faire saluer par tous les forts. Ma présence sembla le gage de la renaissance du commerce et le présage de la tranquillité future. »

Ce retard avait indisposé Bonaparte qui dut être furieux de recevoir une lettre de son agent, datée du 20 septembre, par laquelle il sollicitait d'être relevé de son poste pour raison de santé. Cette demande resta sans réponse, de même qu'une seconde lettre du 17 décembre ayant le même objet. De toute évidence, la situation était atroce et on en trouve l'écho dans un message de Lesseps à Drovetti : « L'idée de servir utilement notre pays dans les circonstances où nos ennemis s'agitent en tous sens, confondre leurs projets perfides, et dévoiler leurs vues machiavéliques, doit nous donner de la constance ; j'attends et je souffre aussi sous les poignards des séditeux assassins, à la veille d'être pillé et massacré. » Il se plaint aussi de la modicité de son traitement : « Mes appointements d'une année, vu l'excessive cherté de tout et les circonstances présentes, sont absorbés dans trois mois pour le seul entretien de la maison la plus simple et la plus modeste. »

Très-illustre et magnifique Seigneur ,

L'Empereur, mon Auguste maître, ayant jugé convenable au bien de son service de pourvoir au remplacement de M^r le Chevalier Gauthier d'Arc, dans l'exercice des honorables fonctions que Sa Majesté lui avoit confiées et qu'il remplissoit avec tant de distinction, et Sa Majesté dans sa bonté de vous donner une preuve éclatante de sa bienveillance particulière ainsi que de son désir de conserver aux relations de la France avec l'Egypte le caractère amical qu'elles ont eu constamment pendant la durée de la mission précédente, n'a pas voulu différer d'envoyer auprès de vous un nouvel Agent politique et Consul général. J'ai, en conséquence, proposé à Sa Majesté de confier, avec ce titre, le soin de veiller à tout ce qui regarde le service de l'Empereur et les intérêts de la nation française dans le pays que vous gouvernez à M^r le Marquis de Lavallette, Officier de son Ordre Impérial de la Légion d'honneur, décoré de l'ordre du soleil de Perse &c. &c. Sa Majesté qui connaît les qualités personnelles, les talents et le discours de la personne de M^r le Marquis de Lavallette, a approuvé ma proposition et m'a donné l'ordre de

L'accréditer auprès de Vous en la dite qualité de son
Agens politique et Consul général en Egypte et
dépendances. Je vous prie donc de l'accueillir
favorablement et d'ajouter foi et créance entière à
tout ce qu'il Vous dira au nom du Gouvernement
de l'Empereur et de lui faciliter, autant que possible,
l'accomplissement des devoirs attachés à ses fonctions.
Je saisis avec un vif empressement cette occasion
de vous renouveler les assurances de la plus haute
considération avec laquelle je suis

Très illustre et magnifique Seigneur,
Votre paysan et sincère Ami,
Faisot



à Paris
le 28 Oct. 1845.

Ministre et Secrétaire d'Etat au Département
des Affaires Etrangères de Sa Majesté
l'Empereur des Français

Cependant les troubles de la capitale lui rendaient la vie intenable et, sentant son existence en danger, il repartit pour Alexandrie : en route, il eut à se défendre contre une attaque à main armée.

A ce moment, les correspondances mettaient un certain temps à parvenir. C'est donc pendant qu'il était à Alexandrie que Lesseps reçut une lettre datée du 5 mars, l'avisant que son congé était refusé et l'invitant à rentrer au Caire, malgré l'état de trouble, car « toute considération particulière doit disparaître devant l'intérêt du service. »

Sur place, Lesseps en jugeait autrement et il écrit d'Alexandrie le 26 avril 1804 « qu'il ne se rendra au Caire qu'après avoir obtenu l'assurance positive que les Européens y seront respectés et ne seront pas tyrannisés comme ils n'ont cessé de l'être jusqu'aujourd'hui. » Ayant enfin reçu les garanties voulues et des excuses de Khourchid Pacha, il retourne au Caire vers la mi-juin. Dans ces conjonctures il apprit l'octroi de son congé, accordé le 7 juillet « pour rentrer en France se soigner », et fut informé d'une promotion. C'est au camp de Boulogne que Napoléon avait signé le 21 août le décret suivant, dont l'énoncé semble en contradiction avec les renseignements qui précèdent : « Le sieur Lesseps, sous-commissaire des Relations commerciales à Alexandrie, est nommé Commissaire général en Égypte. »

Entre temps Lesseps avait de nouveau quitté le Caire, cette fois avec toute la colonie française, qui s'était trouvée en grand danger. Vers la mi-novembre, il s'embarquait pour la France : « Ma plume, écrivait-il de Livourne, se refuse à retracer les horreurs dont j'ai été le témoin et dont j'ai très souvent manqué d'être la victime. » Mathieu Lesseps devait mourir à Tunis, consul général, en 1832, à l'âge de 58 ans.

Sébastiani n'avait donc eu qu'une mission d'observateur. Il appartenait aux deux hommes, installés à demeure, de renouer avec l'Égypte des relations cordiales et durables.

Avec la politique napoléonienne, on voit bien le côté négatif de ces rapports, et c'est certainement en partie pour contre-carrer l'influence anglaise que Lesseps et Drovetti « ont été constamment favorables au développement sans limites de la puissance égyptienne ».

Mais l'aspect positif du problème était, en 1804, malaisé à déterminer, en présence des ambitions et des compétitions. Dans sa réponse au discours de Ferdinand de Lesseps à l'Académie française, Renan conte l'incident suivant : « Monsieur votre père fut le premier agent français qui résida en Égypte après le départ de notre armée. Il était chargé par le premier consul et par M. de Talleyrand de contre-balancer la tyrannie des mamlouks. Le chef des janissaires de monsieur votre père lui amena un jour, comme capable de s'opposer à l'anarchie, un jeune Macédonien qui commandait alors mille Albanais, et sur qui l'expédition française avait fait la plus vive impression. Ce compatriote d'Alexandre ne savait encore ni lire ni écrire. Sa fortune grandit rapidement. » Que cette anecdote soit vraie ou fausse, c'est le grand mérite de Mathieu Lesseps d'avoir prédit que « Mohammed Ali lui semblait, parmi tous les chefs du pays, le seul capable de vaincre l'anarchie qui désolait et ruinait l'Égypte. »

Drovetti restait seul pour représenter la France : il n'avait pas 29 ans. Sa tâche, à Alexandrie, avait été aussi pénible que celle de son chef. Les désordres dont la ville avait été le théâtre du fait des troupes d'Ali Pacha avaient provoqué une protestation collective des consuls, lesquels, craignant pour leurs vies, avaient fini par se réfugier à bord du vaisseau amiral ottoman, le 27 novembre 1803. Ils regagnèrent leurs consulats le 6 décembre, accueillis avec tous les honneurs qu'ils avaient exigés.

C'est pendant la gérance de Drovetti que la crise égyptienne va se résoudre. Peu à peu, dans le chaos des ambitions, grandit l'étoile de Mohammed Ali, auquel Drovetti ne ménage pas

ses sympathies. Mais il eutend être couvert et voici ce qu'il écrit le 6 mai 1805 : « La situation des choses me constitue un devoir de demander à Votre Excellence des instructions sur la conduite que je devrai tenir si Mohammed Ali s'empare des rênes du gouvernement, ou si toute autre révolution prive les officiers de la Porte du pouvoir souverain. J'ai cru devoir faire la même demande au Chargé d'affaires à Constantinople, croyant que les circonstances de sa situation puissent le mettre dans le cas nécessaire de me donner des ordres provisoires en attendant ceux de Votre Excellence. »

Au moment où le ministre des Affaires Étrangères, Talleyrand, envoyait ses instructions à ce sujet, le 22 juillet, il y avait plus de dix jours que Mohammed Ali était reconnu par la Porte comme Pacha d'Égypte. Toutefois, il n'est pas sans intérêt que nous fassions comme Dirovetti, que nous en prenions connaissance après le dénouement du drame :

« La situation des choses en Égypte, écrit le ministre, vous paraît exiger qu'il vous soit donné des instructions relativement à la conduite que vous auriez à tenir si Mohammed Ali, chef des Albanais, s'emparait des rênes du gouvernement, ou si, par l'effet de toute autre révolution, les officiers de la Porte venaient à être privés du pouvoir souverain.

« Sa Majesté Impériale, dont j'ai pris les intentions, veut que, quelque événement qui arrive en Égypte, vous demeuriez à votre poste, en continuant de correspondre avec l'autorité prédominante, quelle qu'elle puisse être.

« En effet, Monsieur, dans tous les temps les principes reconnus du Levant, en ce qui concerne les agents commerciaux sont qu'ils ne doivent, en aucune manière, s'immiscer dans les affaires du gouvernement. Étrangers à tout ce qui est essentiellement politique, les agents commerciaux n'ont rien de commun avec les agents diplomatiques ; l'autorité publique ne les intéresse que sous le rapport du bien ou du mal qu'elle peut faire au commerce. Dans quelque main que cette autorité

soit placée, ils doivent la regarder comme légitime, quand elle ne nuit ni à leur agence, ni au commerce que cette agence est destinée à protéger. S'il se prépare ou s'opère des changements dans l'administration, il faut alors qu'ils se conduisent avec prudence, et ils ont surtout besoin de dextérité pour pressentir les événements. Dans tous les cas, il est deux règles dont ils ne doivent jamais s'écarter :

« 1° ne reconnaître l'autorité que lorsque la victoire a décidé du sort du pays ;

« 2° ne jamais quitter leur poste, quelque révolution qui puisse survenir.

« Telles sont les instructions que Sa Majesté Impériale m'a prescrit de vous transmettre et auxquelles il est de votre devoir de conformer exactement votre conduite. »

Mathieu Lesseps fut bien invité à rejoindre son poste au printemps de 1806, mais finalement il fut nommé à Livourne, et Drovetti posa sa candidature à sa succession le 15 novembre : « J'ose prier Votre Excellence de vouloir bien prendre en considération si les services que j'ai été heureux de pouvoir prêter au gouvernement français pendant douze ans de carrière civile et militaire, peuvent mériter que Votre Altesse daigne me classer parmi les personnes qui ont quelque droit à postuler la place du consulat général de l'Égypte. »

Drovetti n'eut pas le titre, mais continua, comme vice-consul, à assumer la gérance du consulat général. Le maintien de la personne fut, en tout cas, un geste heureux, car l'intéressé avait été clairvoyant sur le compte de Mohammed Ali, dont il allait devenir l'ami et le confident. Le rôle de conseiller, Drovetti va le jouer dès le premier instant et, à peine averti de l'éventuelle occupation d'Alexandrie par les troupes anglaises, il suggère au Pacha de prendre des mesures pour la défense de cette ville.

L'escadre anglaise parut en rade d'Alexandrie le 17 mars 1807 et ce n'est pas sans difficultés que Drovetti puts s'échapper

le lendemain et se rendre au Caire. La situation politique était de nouveau confuse, car l'intervention britannique autorisait les Beys mamlouks à reprendre leurs intrigues. Drovetti stimule sans doute Mohammed Ali, et ce dernier, sur les avis éclairés du représentant français, réussit à mettre les Anglais en échec. Toutefois Drovetti n'est pas complètement rassuré et laisse percer ses inquiétudes dans une lettre à l'ambassadeur de France à Constantinople : « Je prie Votre Excellence d'être persuadée que ma situation est bien pénible : je navigue, pour m'exprimer ainsi, au gré des tourbillons de cette mer orageuse, sans timon, sans rames, sans voile, en un mot sans aucune ressource ; abandonné à mes seules conceptions, je n'ai que la boussole des principes généraux de la politique à consulter ; ma conduite dans le cas particulier où je me trouve sera-t-elle conforme à celle de ceux qui dirigent le grand plan ? C'est ce que j'ignore et ce qui me fait passer des journées malheureuses. »

L'ambassadeur n'est autre que Sébastiani, devenu général, qui porte le titre supplémentaire de consul général de tout le Levant. Il devenait le chef direct du représentant de la France en Égypte. Il était donc naturel que Drovetti communiquât avec lui : d'ailleurs, en 1807, le blocus britannique interdisait tout rapport avec la métropole. Mais Drovetti conserva cette habitude et il se fit rappeler à l'ordre le 17 avril 1809 : « Le Département qui vous est confié a dans tous les temps fixé l'attention du Gouvernement : il n'en mérite pas moins aujourd'hui, et les rapports que vous faites à la Légation ne peuvent dans aucun cas vous dispenser de ceux que vous me devez à moi-même. Je vous invite donc à reprendre et votre correspondance avec moi et à la continuer avec l'exactitude dont vous avez précédemment donné des preuves. »

Drovetti fournissait d'abondants renseignements à son Gouvernement, en se conformant à ses ordres, et sa correspondance est celle d'un homme prudent et habile, mais énergique. En 1811, il découvre la Haute-Égypte et y trouve une

vocation de fouilleur et une passion d'antiquaire. Au bout de quelques années, sa santé souffre de ce long séjour en Orient et il demande, en janvier 1813, un congé, à l'appui duquel il joint un certificat médical.

Drovetti, ancien combattant de Marengo, était très attaché à Napoléon. On le voit bien aux termes d'une lettre qu'il adresse à la Direction des Consulats le 7 mars 1813, par laquelle il vante « un ordre de choses auquel la nation française doit l'éclat de prospérité et de splendeur qui la met au-dessus de tous les autres peuples de la terre ».

Aussi, c'est le vice-consul à Alexandrie, Saint-Marcel, qui se charge de nouer des relations avec le nouveau régime en 1814, ce qui permet un ton aussi catégorique : « Nous avons appris officiellement le rétablissement de l'ancienne dynastie et l'avènement de Sa Majesté Louis Dix-huit à la couronne ; cette nouvelle nous a tous pénétrés des sentiments d'allégresse en voyant la France rendue à ses anciens souverains, à la tranquillité par la paix générale, et dans l'espérance d'une prospérité future après avoir été longuement tyrannisée par un usurpateur. »

Cette lettre partit le 20 juin 1814. Trois mois plus tard, le Gouvernement de la Restauration rappelait Drovetti à Paris et lui donnait comme successeur Roussel, consul général à Patras.

Ce nouveau titulaire ne devait arriver que le 25 août 1816, mais un gérant débarquait de France le 14 novembre 1815, Thédénat-Duvent, qui, à ce moment, approchait de la soixantaine. Celui-ci devait séjourner longtemps en Égypte, auquel il s'intéressa, puisqu'il publia une brochure sur l'administration du pays, mais il semble s'être occupé d'affaires et d'antiquités.

Dans une de ses premières lettres, il est assez dur pour son prédécesseur, à qui il reproche sa conduite active lors de l'invasion britannique de 1807, attitude « peu convenable pour

un diplomate, qui ne doit pas se mêler d'affaires militaires». Puis, on va le voir, il va en faire le panégyrique. « Qui sait, dit Gabriel Guémard, s'il faut s'étonner davantage de son manque de mémoire ou de sa mauvaise foi? »

En tout cas, le document suivant est extrêmement net : « Cet estimable agent, dit-il en parlant de Drovetti, dont le zèle et le dévouement pour la nation française sont au-dessus de tout éloge, s'étant trouvé ici dans les temps les plus difficiles, a su faire respecter le nom français par ses talents, son zèle infatigable, son mérite personnel, sa fermeté et par de grands sacrifices pécuniaires de sa poche ; aussi est-il généralement considéré et estimé dans cette échelle et jouit-il de l'affection particulière du Pacha ; et je ne crains pas de dire que le jour où il s'embarquera pour retourner en Europe sera un jour de deuil pour les gens de bien, français et étrangers, qui ont l'avantage de le connaître et ont eu des relations avec lui. »

Ce jugement est d'autant plus important que Drovetti était de nationalité piémontaise et que son dévouement à la cause française pouvait être au fond le résultat de son attachement à Napoléon. Toujours est-il qu'il y avait une question Drovetti et il n'est pas sans intérêt de signaler qu'il a eu les honneurs de figurer dans l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, paru en 1811. Voici dans quels termes s'exprime Chateaubriand : « Jusqu'à présent j'ai parlé de nos consuls dans le Levant avec la reconnaissance que je leur dois ; ici j'irai plus loin, et je dirai que j'ai contracté avec M. Drovetti une liaison qui est devenue une véritable amitié. M. Drovetti, militaire distingué et né dans la belle Italie, me reçut avec cette simplicité qui distingue le soldat, et cette chaleur qui tient à l'influence d'un heureux soleil. Je ne sais si dans le désert où il habite, cet écrit lui tombera entre les mains ; je le désire, afin qu'il apprenne que le temps n'affaiblit point chez moi les sentiments ; que je n'ai point oublié l'attendrissement qu'il me montra, lorsqu'il me dit adieu au rivage ; attendrissement bien noble, quand on en

essuie comme lui les marques avec une main mutilée au service de son pays. Je n'ai ni crédit, ni protecteurs, ni fortune, mais si j'en avais, je ne les emploierais pour personne avec plus de plaisir que pour M. Drovetti.»

Les échos de ce procès parvenaient jusqu'au Département des Affaires Étrangères et le consul général Roussel recevait le 25 février 1817 le message suivant : « Des renseignements particuliers concernant M. Drovetti m'ont successivement été transmis. Suivant leur contenu, il paraîtrait que cet agent exerce sur l'esprit de Mohammed Ali une certaine influence et qu'il a le désir d'en profiter pour le rendre utile aux Français. Comme il nous importe de chercher à le maintenir dans les bons sentiments qu'il a montrés jusqu'ici pour le Gouvernement du Roi, je vous invite à user envers lui de tous les égards et bons procédés que vous jugerez les plus propres à l'attacher solidement aux intérêts de la France et à ne négliger aucune occasion de lui témoigner tout le gré que lui sait le Gouvernement d'une conduite aussi louable que désintéressée et dont il apprécie tout le mérite.»

La réponse de Roussel est claire : « J'ai toujours bien vécu avec M. Drovetti. Il a de bonnes qualités, de l'instruction et est attaché à la France. Malheureusement il se laisse aller à une violence de caractère qui éloigne la plupart de ses amis. Ses emportements durent peu, mais se renouvellent trop. Avocat en Piémont, il embrassa l'état militaire lors de la Révolution et fut aide de camp du général Murat. Nommé au vice-consulat d'Alexandrie à l'âge de 26 ans, il y arriva dans des circonstances difficiles. Il avait paru propre à préparer les esprits au retour des Français et il y travaillait avec ardeur. Lorsqu'Alexandrie fut surpris par les Anglais en 1807, M. Drovetti eut le temps de se retirer au Caire, où son rapport sur le petit nombre des troupes britanniques empêcha les beys de leur parti de se réunir à elles. Il accompagna Mohammed Ali qui ne craignit plus d'aller au devant des Anglais qui

s'étaient imprudemment portés sur Rosette et contribua à leur défaite, ainsi qu'à leur évacuation de l'Égypte. Le Pacha n'a jamais oublié ses services. Il le consulta sur la forme d'administration qu'il voulait introduire dans cette contrée et ce fut par ses conseils qu'il mit tout en fermes. Le commerce cria beaucoup contre lui à ce sujet. Il y répondit en alléguant les ordres de Bonaparte qui, toujours obsédé du désir de rentrer dans son ancienne conquête et d'y trouver établi le mode d'administration qui convenait le plus à sa cupidité, lui avait prescrit d'engager le Pacha à affermer tous les produits de son pays.

« Lors de la Restauration, M. Drovetti étant sujet de S. M. le roi de Sardaigne, ne put conserver sa place de vice-consul et continua son séjour en Égypte. J'écrivis à M. Thédénat d'avoir pour lui tous les égards qui lui étaient dus. Je le vis avec plaisir ; sa conversation est très intéressante, mais la contradiction le heurte singulièrement.

« Le sieur Boghos, Arménien, aujourd'hui interprète et ministre de Mohammed Ali, avait été autrefois drogman du consulat anglais à Smyrne. Il vint en Égypte où il se recommanda à M. Drovetti qui fit sa fortune en le plaçant auprès du Pacha.

« Je l'ai engagé à partir pour Marseille où il pourrait se faire naturaliser et avoir part aux grâces de Sa Majesté. J'ose proposer à Votre Excellence de vouloir bien m'autoriser à lui promettre au nom du Roi, une pension, s'il veut se retirer en France et l'assurance de la Croix de la Légion d'Honneur à laquelle il a des titres. J'ai toujours été étonné de ce que cette décoration ne lui fût pas accordée, après l'évacuation de 1807 ; personne ne connaît mieux l'Égypte ; c'est un dictionnaire ambulante de la contrée ; mais mon opinion est qu'on ne saurait l'y employer que dans le seul cas où la France se croirait intéressée à prévenir ou repousser une nouvelle invasion. »

Un voyageur français, Firmin-Didot, était présent à l'arrivée de Roussel : « Dès que nous débarquâmes, nous fûmes

reçus par deux cents janissaires envoyés par le gouverneur au-devant du consul général. A l'instant où nous entrions dans la maison consulaire, nous fîmes étourdis tout-à-coup par la musique du pacha qui, embusquée sous la porte d'entrée, se mit à jouer de la plus terrible manière.»

Cette maison consulaire n'était autre que l'ancien quartier-général de l'armée française pendant l'occupation. « J'y ai trouvé, écrit Champollion, un petit appartement très agréable, c'est celui de Kléber, et ce n'est pas sans de vives émotions que je me suis couché dans l'alcôve où a dormi le vainqueur d'Héliopolis.» Bien entendu, Ida Saint-Elme, la fameuse « Contemporaine » n'est pas de cet avis, et le « Palais de France lui fait l'effet d'un entrepôt, d'une réunion de magasins ».

On possède peu de détails sur l'audience solennelle d'arrivée. Les seuls renseignements que j'ai trouvés sont fournis par Duhamel, consul général de Russie : « Je fus revêtu de la pelisse d'honneur, et l'on me ceignit le sabre, qui sont les deux symboles de l'autorité, d'après les idées turques. En sortant du palais, je trouvai un cheval richement caparaçonné, que le Pacha me fit offrir en cadeau. La cérémonie que j'ai l'honneur de décrire n'est au reste rien de nouveau. D'après les usages du pays, le Consul n'est reconnu comme tel par le peuple, qu'après avoir été revêtu de la pelisse. »

Roussel ne devait rester à son poste que deux ans et demi. Il fut remplacé le 23 janvier 1819, mais ne put partir qu'en juillet. Si l'on en croit le comte de Forbin, c'était un homme d'un certain âge, « recommandable par de longs et d'honorables services, qui va enfin se reposer de ses travaux dans sa patrie. »

Après une seconde et courte gérance de Thédénat-Duvent, arrive le 26 juillet un certain Pillavoine, âgé de 63 ans, entré sur le tard dans l'administration consulaire, ancien négociant établi à Alep, ruiné par les Turcs à la suite de

l'expédition française d'Égypte. Sur son compte, l'historien des Croisades, Michaud, s'exprime d'une façon sévère : « Il a un peu l'air d'un homme qui vient de tomber des nues. Je n'ai rien à dire de la manière dont il exerce ses fonctions de consul, mais il m'a semblé que sa grande affaire était de n'y pas mettre du sien et lorsqu'il lui faut dépenser une piastre ou un para, il se demande d'abord s'il sera remboursé. Ses paroles sont la seule chose dont il ne soit pas avare. »

Il ne fut pas plus avare de récriminations, contre tout et contre tous, ses prédécesseurs compris. Il lui importe de savoir si « le vice-consul doit avoir à l'église un fauteuil à côté du sien et recevoir les mêmes honneurs que lui ». Il se plaint de l'état du consulat : « Je dis avec peine que le consulat d'Alexandrie était un peu négligé ; je n'ai trouvé parmi les papiers, ni les instructions générales ni les particulières qu'il faut avoir, point de registre des ordonnances ministérielles, point de nouveau modèle pour les états du commerce qu'on ne faisait pas, point de note de navigation pour les dresser, point d'état des Français et protégés. Il me faudra du temps pour mettre tout en ordre, j'ai commencé par faire un pavillon, celui que j'ai trouvé était si petit, si déchiré, si misérable qu'il me parut honteux à côté de ceux des étrangers. »

Il est aussi maussade lorsqu'il parle de sa colonie : « Les Français blâment mes liaisons de politesse avec les consuls étrangers ; que ne viennent-ils à nos réunions, ils y seront bien reçus ; ils s'y amuseront et, s'ils sont aimables ils seront aimés ; mais on ne peut pas l'être quand on ne porte en société que des prétentions ridicules et une morgue insupportable. Comment préférer des gens hautains et impérieux à des consuls étrangers qui me témoignent toute la satisfaction possible lorsque j'entre chez eux ? Aussi j'y vais et j'y irai : j'obéis d'ailleurs aux ordres de Sa Majesté en vivant bien avec les consuls étrangers. »

Pillavoine ne peut pas voir Thédénat-Duvent, pas plus que

Drovetti, « tous les deux avocats turbulents, tous les deux vice-consuls, tous les deux négociants, tous les deux partisans de l'anarchie et voulant commander. Du jour de leur départ datera ma tranquillité et la considération dont je dois jouir. A force de dire qu'il est tout puissant ici, M. Drovetti l'a fait croire. J'ose assurer Votre Excellence que son départ plaira au Vice-roi et sera un jour de fête pour le peuple qui voit en cet ex-vice-consul l'auteur de tous les impôts. Un officier remplacé doit se repatrier ; son séjour là où il a figuré est un mal et M. Drovetti nuira toujours plus qu'il ne sera utile ici. Avocat, militaire, vice-consul, amoureux, marié, fermier, négociant, antiquaire, rien n'a pu faire le bonheur de M. Drovetti ; son inquiète ambition le perdra. »

On ne possède pas le document par lequel Pillavoine fut prié de quitter son poste : la teneur devait en être telle qu'il a dû être tenté de le faire disparaître des archives. Voici, en effet, la lettre adressée à Drovetti : « Je viens, Monsieur, d'inviter M. Pillavoine à vous faire la remise des papiers du consulat général dans les formes prescrites par les ordonnances et à vous fournir toutes les informations qui pourront vous être utiles dans l'exercice de vos nouvelles fonctions. » Et Drovetti était nommé consul général, le 28 juin 1821. Le Gouvernement de la Restauration reconnaissait la sincérité de son patriotisme. Pour Mohammed Ali, ce zèle national était « un gage suffisant de sa loyauté envers l'Égypte, puisqu'il liait la grandeur de ce pays à celle de la France ».

* * *

La date est intéressante. Il y avait quatre mois et plus que l'insurrection grecque avait été proclamée à Patras, et le gouvernement français jugeait qu'un Drovetti, jouissant de la confiance de Mohammed Ali, valait mieux qu'un Pillavoine, qui s'épuisait en de mesquines querelles de clocher. La France

eut d'autant plus à se louer de ce geste qu'effectivement ce fut Mohammed Ali qui fut chargé de mater la révolte hellène, au nom du sultan ottoman, dont les armées avaient subi les plus retentissants échecs.

La France désire garder avec l'Égypte les relations les plus cordiales et le ministre des Affaires Étrangères, Chateaubriand, l'exprime dans une lettre personnelle à Mohammed Ali, datée du 9 mars 1824 : « Je suis très flatté d'être chargé de faire connaître à Votre Excellence les dispositions favorables de l'Empereur, mon maître, à son égard, et c'est avec un véritable plaisir que je profite de cette occasion pour lui exprimer la sincérité de mes sentiments envers Elle. J'aime à me rappeler qu'ayant eu l'occasion de lui être présenté pendant le voyage que je fis en Orient, en 1806, Votre Excellence m'accueillit avec une extrême bienveillance et que j'éprouvai les effets de sa haute protection dans toute l'étendue des pays soumis à une administration aussi juste qu'éclairée, j'en conserverai toujours le souvenir, et il m'est agréable de lui témoigner ici ma reconnaissance. »

On remarquera que le roi Louis XVIII est ici qualifié d'*empereur* et je reviendrai sur ce point à propos de la lettre de créance du marquis de Lavalette.

Le successeur de Chateaubriand, de Villèle, adressa des reproches à Drovetti, qui ne le renseignait pas suffisamment. Il s'attira la riposte suivante du consul général, à la date du 24 juillet : « Maintenant que Votre Excellence m'a fait percevoir l'inutilité des sacrifices de tout genre que depuis vingt et un ans je n'ai cessé de faire en Égypte pour le service du gouvernement français, j'ose espérer qu'elle voudra bien m'accorder un congé pour aller en Europe chercher à y rétablir, s'il en est encore temps, ma santé entièrement délabrée. » Ce devait être un nouveau ministre des Affaires Étrangères, le baron de Damas, qui allait recevoir cette missive et il s'empresse de rassurer Drovetti, en exprimant le désir qu'il ne

prenne pas son congé avant le printemps suivant, car « dans les circonstances actuelles, son absence peut avoir de l'inconvénient pour le service ».

Tout le monde savait à Paris le rôle important que jouait Drovetti. Le général de Livron, qui faisait partie de la mission militaire française près de Mohammed Ali, croyait devoir l'écrire en octobre 1825 : « Je ne saurais dire et répéter combien M. Drovetti rend de services en Égypte. Il possède toute la confiance du vice-roi et c'est à lui que l'on doit la prépondérance dont la France jouit dans le pays. Il est bien à désirer que sa santé très délabrée lui permette d'exercer encore longtemps ses fonctions de consul général en Égypte. »

En effet, les événements se précipitaient en Grèce et se terminaient le 22 avril 1826 par la chute de Missolonghi. C'est alors qu'on entendit formuler, dans certaines chancelleries européennes, la crainte de voir fonder un État égyptien en Morée. C'est par le canal de la mission militaire à laquelle j'ai fait allusion que le gouvernement français, à l'insu de Drovetti, fit connaître ses désirs. Ce dernier en exprime son étonnement par une lettre du 7 août 1826 : « La mauvaise humeur du Pacha fut encore augmentée par une communication que lui fit le général Boyer, avec peu de discrétion et de ménagements, relativement à l'accord de toutes les puissances pour soutenir la cause des Grecs auprès de la Porte, accord dont la Légation m'a informé avec injonction expresse de le tenir secret. »

Le général Boyer avait également conseillé à Mohammed Ali de retirer ses troupes de Morée. Cette « gaffe » voulue, qui permettait à Drovetti de conserver intacte son influence, devait porter ses fruits, et comme Drovetti, de plus en plus malade, partait le 20 mai pour se soigner, il fut chargé par le Vice-Roi de transmettre au gouvernement français une résolution d'une extrême importance, que Drovetti adressa de Toulon le

28 juin 1827 : « Après m'avoir longtemps entretenu de ses griefs contre la Porte et ses Ministres, qu'il accuse de méconnaître les grands services qu'il a rendus à l'Empire ottoman, Mohammed Ali a conclu que, ne pouvant plus compter sur la justice et la bienveillance du Divan, il se voyait forcé d'aviser à sa sûreté pour l'avenir ; qu'il était par conséquent décidé à diriger sa conduite dans l'affaire des insurgés de manière à ne plus contrarier la politique de la France, et à coopérer, si on le désire et comme on le désirera, à l'émancipation de la Grèce. »

Puis ce fut le coup de tonnerre de Navarin (20 octobre) qui laissa l'univers perplexe. C'est ainsi que Drovetti reçut du Ministère la lettre suivante, le 5 novembre : « La tournure qu'ont prise les affaires d'Orient rendant incertain l'état actuel des relations entre la France et le Vice-Roi d'Égypte, le Gouvernement du Roi croit devoir suspendre votre départ pour Alexandrie. » Six semaines plus tard d'ailleurs tout était changé : « La bataille de Navarin et ses résultats, lui mande-t-on, étaient de nature à faire appréhender un changement dans les dispositions du Vice-Roi d'Égypte envers la France : le gouvernement de Sa Majesté, incertain de l'état de nos rapports avec Mohammed Ali, jugea convenable de suspendre votre départ pour Alexandrie. Mais la nouvelle de la destruction de sa flotte ne paraît pas avoir fait sur le Pacha la vive impression qu'on pouvait présumer, et nous apprenons que ses sentiments pour la France sont toujours les mêmes. Nous savons aujourd'hui qu'il désire vivement votre retour près de lui, l'on annonce qu'il n'attend que ce moment pour s'exprimer librement sur ses intentions. Celle du Roi est que vous vous rendiez le plus promptement possible à Alexandrie. Je vous ai prévenu par une lettre du 17 de ce mois qu'un bâtiment de l'État allait être mis à votre disposition à Marseille. Vous voudrez bien vous y embarquer sans délai. Tout porte à croire qu'en arrivant en Égypte, vous trouverez dans

le Pacha l'accueil et les témoignages de bienveillance que vous étiez accoutumé à en recevoir. Vous saisissez la première occasion pour l'entretenir de l'objet de votre mission, qui a pour but de maintenir et même de resserrer encore plus les rapports de bonne intelligence si heureusement établis entre la France et l'Égypte.»

Le 6 janvier 1828, Drovetti était de retour en Égypte, et il importe de citer ses premières impressions : « Je ne m'arrêterai pas à rendre un compte détaillé de l'accueil que j'ai reçu du Vice-Roi, de ses ministres et toutes les personnes de sa Cour ; je me bornerai à annoncer en peu de mots que, le 6 de ce mois, jour de ma rentrée en cette ville, fut presque un jour de fête à laquelle tous les habitants ont pris part. On aurait dit que j'arrivais ici, messenger de paix et de bonheur pour tous. Mes premières communications avec le Pacha, faites dans le sens des instructions que Votre Excellence a daigné m'adresser à Marseille, m'ont paru le réconcilier avec l'Europe et surtout avec nous. »

Pendant ce long congé de six mois, la gérance fut assurée par Malivoire, qui avait été nommé vice-consul à Alexandrie le 11 février 1825. Drovetti avait fait désigner pour cette charge Regnault, consul à Saïda, mais ce dernier mourut en septembre 1827, avant de rejoindre son poste. Malivoire supplie, c'est le mot, le Département des Affaires Étrangères de lui laisser la gérance jusqu'au retour de Drovetti.

Au cours du mois suivant, le Ministère supprime le consulat du Caire, « ayant reconnu que le bien du service est intéressé à ce qu'un seul agent du Roi soit accrédité auprès du Pacha d'Égypte et réside successivement à Alexandrie ou au Caire suivant que ce Prince habite lui-même l'une ou l'autre de ces villes. Le vice-consul établi dans la première devra d'ailleurs y être maintenu pour délivrer les expéditions de nos bâtiments de commerce pendant l'absence du consul général. Mais il suffira de laisser au Caire un simple agent. »

On doit noter ici que Pillavoine, Drovetti et Malivoire assumèrent la gérance du consulat général de Russie en Égypte, du 25 novembre 1820 au 7 juillet 1827, soit pendant la rupture des relations diplomatiques entre l'empire du Tsar et la Turquie. Chose curieuse, Drovetti notamment envoya à Saint-Pétersbourg copie des rapports politiques adressés à son Ministre.

Drovetti eut pour tâche principale de négocier l'évacuation de la Morée par les troupes égyptiennes. Il eut finalement l'honneur d'être chargé par Mohammed Ali de rédiger la convention qui devait être signée par lui et l'amiral anglais Codrington, « dans le style et le sens qui le compromettraient le moins avec le Gouvernement ottoman ». Le Pacha témoigna sa reconnaissance à Drovetti en lui faisant don d'un des deux originaux de la dite convention.

La mission de cet éminent fonctionnaire, en poste en Égypte depuis plus d'un quart de siècle, allait prendre fin : il devait jouir de sa retraite en Italie, où il mourut en 1852. Pourquoi faut-il, en cette fin de carrière, qu'une mesquine jalousie ait poussé Drovetti à s'évertuer de faire échouer les recherches de Champollion ? Par contre on lui doit l'envoi en France d'une mission scolaire égyptienne.

* * *

Le 28 novembre 1828, le Ministre des Affaires Étrangères adressait à son successeur, Mimaud, la lettre suivante : « Le dérangement de la santé de M. Drovetti, consul général du Roi en Égypte, exige qu'il lui soit immédiatement accordé un congé, et d'un autre côté l'importance qu'offre en ce moment ce pays sous le rapport politique et commercial ne permet pas que nos intérêts soient confiés à un gérant ordinaire, mais seulement à une personne qui, par son expérience des affaires et des hommes, présente toutes les garanties

désirables. J'ai donc fait choix de vous, Monsieur, pour remplacer provisoirement M. Drovetti et je ne doute pas que vous ne saisissiez avec empressement cette occasion de donner des preuves de votre zèle pour le service du Roi dans un poste plus favorable au développement de vos talents que ceux où vous avez été jusqu'ici placé.»

Mimaut arrive à Alexandrie le 20 juin 1829, rencontrant à quelques lieues en mer Drovetti qui venait de s'embarquer. La correspondance va changer de ton, car le nouveau consul ne compte pas sur autrui pour faire valoir ses propres mérites : « Ma réception dans la ville, écrit-il, et ma présentation à Son Altesse le Pacha, qui, depuis la veille de mon arrivée, se promenait en mer sur une de ses frégates, a eu lieu avec tout l'appareil imaginable et tout le luxe du pays. J'ai été escorté par toutes les personnes qui composent ici la nation, sur tout mon passage depuis ma maison jusque dans la salle d'audience du Pacha, qui nous a prodigué à tous et à moi en particulier, les compliments, les gestes expressifs et les paroles affectueuses. Son Altesse a daigné me faire savoir depuis par ses grands officiers, car je ne dois pas faire à ma modestie le sacrifice de la vérité, que je lui paraissais au-dessus encore de ce qu'on lui avait dit, qu'elle était enchantée de moi, et qu'elle n'avait rien perdu.»

Laissons aux contemporains le soin de présenter Jean-François Mimaut. « C'est, déclare Michaud, un des hommes les plus distingués que la France ait eu dans le Levant ; il avait d'abord suivi à Paris la carrière des lettres, et il l'avait suivie avec succès, lorsque les emplois de la diplomatie sont venus réclamer son activité et ses talents. Consul à Venise, consul en Sardaigne, il a laissé partout d'honorables souvenirs ; la fortune encore plus que le choix des ministres l'avait placé provisoirement en Égypte, et son zèle, secondé par une habileté peu commune, l'a rendu nécessaire dans un pays où se traitent les affaires les plus importantes du

présent. M. Mimaut n'est pas seulement un diplomate habile, mais un ami très éclairé de l'antiquité, et il jouit de la plus haute considération dans ce pays». La médisante «Contemporaine» se sert de Mimaut pour éreinter Drovetti : «Heureusement que la France envoya, pour remplacer le consul de France, un homme de mérite, un homme sans fougue, sans emportement, un Français qui, par le seul contraste de la véritable dignité avec le caprice et la hauteur, aurait pleinement fait oublier M. Drovetti, si depuis longtemps la généralité des Français n'en eût vivement désiré le rappel.»

Un correspondant anonyme du consul général de Russie notait aussi, dès la venue de Mimaut, ses impressions favorables : «C'est un homme d'environ cinquante ans, figure ouverte et joviale, paraissant d'humeur facile et égale; en un mot, c'est un homme du monde, dont l'esprit paraît orné et au niveau des idées du siècle. Reste à savoir si c'est un homme d'affaires. Dans tous les cas, les relations qu'on aura avec lui semblent devoir être agréables.» Merruau verra plus tard en lui «un honorable représentant de la France, qui jouissait à juste titre de la confiance du Vice-Roi, et qui avait dignement suivi la trace de ses prédécesseurs en contribuant à conduire l'Égypte dans les voies de la civilisation et du progrès.»

C'est donc un fonctionnaire de carrière : il est en réalité âgé de 55 ans; il a fait jouer plusieurs pièces de théâtre et a publié un ouvrage historique sur la Sardaigne.

Peu de temps après son arrivée, il essaie par tous les moyens d'obtenir sa nomination au grade de consul général : «Le calcul typographique m'a fait reconnaître la matière de deux gros volumes in-8° dans ce que j'ai eu l'honneur d'écrire au seul ministère de Votre Excellence, écrit-il au Ministre, depuis 14 mois que je suis ici comme suppléant. Les occupations du gérant de ce consulat passent de beaucoup celles

de tous les consuls généraux titulaires de l'Égypte, et de plus d'une ambassade européenne. Le Vice-Roi, qui sait ce qui est à faire ici, me demandait ces jours derniers si la France le croit un plus petit prince que le bey de Tripoli, puisqu'elle envoie à l'un un chargé d'affaires, et à l'autre un résident consul général. J'ai tous les deux jours une heure ou deux assurément fort bien employées, à passer avec le Vice-Roi. Tous les deux jours au moins, j'expédie au Caire et j'en reçois un courrier. Il en est de même tous les huit jours pour Damiette. Je préside deux ou trois fois par mois les audiences du tribunal consulaire. Je suis président de l'administration de l'hôpital européen. Je ne compte pas la fatigue des voyages obligés du Caire, à travers les dangers du Nil et de ses rivages ; ici sont de rigueur une tête de bronze et une santé de fer.»

Le gouvernement de Louis-Philippe devait titulariser Mimaut, nommé consul général le 7 octobre 1830. Cette nomination posait la question de l'exequatur à délivrer par la Porte ottomane. Mohammed Ali songe déjà à son indépendance et c'est lui-même qui prend l'initiative de faire dire à Mimaut de demander une audience publique pour se présenter en sa nouvelle qualité. Lisons la dépêche de Mimaut : « Le Vice-Roi me dit très positivement qu'il n'avait pas besoin de *barat*, qu'il n'en voulait pas, que cette vieillerie était bonne pour des Puissances et des consuls dont il ne se souciait guère, mais que quand le roi des Français lui donnait un consul général en résidence près de lui, qui était un ami comme moi, c'était un devoir à lui de ne pas différer un instant de le recevoir et de lui rendre les honneurs qui lui sont dus. » Ainsi le nouveau consul général de France fut présenté à Mohammed Ali sans lettre de créance ni exequatur.

Cette satisfaction, que Mimaut croit naïvement s'appliquer à sa personne, ne l'empêche pas de geindre : « Les procès, les refus de paiement de la part des marchands levantins,

les facilités que leur donne la faiblesse des autorités locales, malgré la guerre que je leur fais pour ma part, les successions litigieuses à liquider, les faillites, les visites au Vice-Roi plus multipliées et plus longues depuis l'expédition de Syrie, tout concourt à m'accabler d'occupations et de travail.»

Cette lettre est datée du 28 novembre 1831 : l'armée égyptienne avait quitté le sol national depuis six semaines et marchait sur Saint-Jean d'Acre. Les victoires d'Ibrahim Pacha sont bien connues : naguère l'Europe avait exigé le départ des troupes égyptiennes de Morée, pour sauver la Grèce ; aujourd'hui elle va intervenir auprès de Mohammed Ali pour obtenir l'évacuation de l'Asie mineure. La chose fut jugée avec importance par le Gouvernement français puisqu'il crut bon d'envoyer un chargé de mission extraordinaire, le baron de Boislecomte.

Cette démarche n'était pas inutile, car les efforts de Mimaut n'étaient pas parvenus à ébranler la ferme résolution du Vice-Roi. Comme tant d'autres, le consul de France était sensible au charme de Mohammed Ali. N'avait-il pas écrit à son Département à la fin d'avril 1833 : « Tout-à-coup, j'ai vu les yeux du Pacha se remplir de larmes ; c'est un spectacle, une scène, une émotion sympathique dont le souvenir ne peut plus s'effacer de toute la vie d'un homme. »

Le consul général est avisé de la venue du baron de Boislecomte par une lettre du 8 avril 1833, destinée à calmer ses susceptibilités : « Cette mission ne doit avoir qu'une durée très limitée et n'est pas plus de nature à changer votre situation à Alexandrie qu'à jeter la moindre altération dans la confiance que le Gouvernement du Roi continue de placer, à si juste titre, dans vos lumières et votre dévouement. Ces explications suffiront, je n'en doute pas, pour vous faire apprécier le véritable caractère de cette mesure et pour vous rassurer complètement, si vous pouviez concevoir la plus légère inquiétude sur les dispositions bienveillantes du gou-

vernement du Roi à cet égard.» Les instructions délivrées à Boislecomte étaient également précises sur ce sujet : « Vous serez secondé dans vos démarches par le consul du Roi à Alexandrie, et sous ce rapport vous trouverez dans M. Mimaut tout l'appui, toutes les facilités que vous pouvez attendre de son expérience locale et l'excellente position qu'il a su prendre auprès de Mohammed Ali. »

Le baron de Boislecomte était plus jeune que Mimaut ; il avait derrière lui une brillante carrière qui s'était brusquement terminée avec la chute de Charles X. Il était tiré de sa retraite forcée pour accomplir cette mission. Il débarqua à Alexandrie le 29 avril et, détail pittoresque, il emprunta pour se rendre en ville « une voiture du Vice-Roi, qui avait servi à Napoléon en plusieurs occasions solennelles et portait encore les insignes de l'empire. » Dans ses premiers rapports, il rend compte au Département de la situation importante de Mimaut : « Par déférence pour la communication directe que le gouvernement du Roi m'avait faite de ses intentions, M. Mimaut s'est tenu à l'écart et m'a laissé agir seul dans cette négociation, mais outre qu'il eût été en état de la conduire aussi bien que qui que ce fût, il a sur moi l'avantage de connaître le pays, et si le Vice-Roi veut bien m'accorder quelque bienveillance, je ne saurais la comparer aux habitudes de confiance et de libre pensée qui existent entre M. le consul général et Mohammed Ali. »

Faisant ici l'historique du consulat général, je ne suivrai pas Boislecomte dans son rôle politique. Quelques jours avant son arrivée en Égypte, Mimaut envoyait à son Ministre la nouvelle suivante, le 9 mars : « A l'issue de notre audience d'hier, le Vice-Roi a réuni toutes les personnes qui se trouvaient en ce moment au palais pour leur annoncer que M. Boghos Youssouf était nommé bey, avec le grade de général, et ministre des Affaires Étrangères. Beaucoup de personnes attribuent à un moment de fierté cet acte que je savais être

décidé depuis plusieurs mois, mais qu'on croyait ajourné jusqu'au moment où il se trouverait ici plusieurs agents politiques titulaires. D'autres prétendent qu'il a pour objet de donner plus d'éclat à la réception de l'agent diplomatique d'Angleterre, le colonel Campbell, qu'on attend ces jours-ci, et d'honorer l'initiative qu'a prise le Gouvernement britannique.» Cette nomination de Boghos, le Vice-roi la notifiait par une communication faite en français à tout le corps consulaire.

Évidemment Mohammed Ali avait son idée, et c'est à Bois-lecomte lui-même qu'il fait ses confidences : « M. Campbell, agent politique anglais, vient demain me présenter M. Thurnburn, consul de Sa Majesté britannique ; quand donnerez-vous aussi à M. Mimaut un caractère politique ? Voulez-vous que je vous dise ce qui arrivera ? C'est que non seulement vous vous êtes laissé devancer par l'Angleterre, mais vous le serez par l'Autriche et par la Russie elle-même. »

La question préoccupe Mohammed Ali, qui tient à la chose parce que ce geste de la France donnerait un poids singulier à son indépendance. Bois-lecomte renseigne ainsi son Ministre le 29 juin : « J'ai eu l'honneur de voir plusieurs fois Son Altesse. Un des objets sur lesquels elle s'est proposée d'attirer surtout mon attention et de fixer celle du gouvernement du Roi est de procurer à sa nouvelle existence une sorte de sanction plus solennelle de l'Europe, par l'établissement d'un corps diplomatique à Alexandrie. Elle allègue toujours en sa faveur l'exemple donné par l'Angleterre et prétend que cet exemple ne tardera pas à être suivi par l'Autriche et par la Russie. « En prenant vous-même ce parti, m'a dit le Vice-Roi, « vous ne compromettez rien. Car pourquoi n'auriez-vous pas « la même liberté que l'Angleterre de me donner cette preuve « de bienveillance, et vos affaires ici en iront beaucoup mieux, « c'est moi qui vous le promets. Il devient nécessaire que la « position de votre agent soit plus relevée qu'elle ne l'est.

« Car c'est désormais par son canal que devront me parvenir
« les réclamations de vos consuls de Candie et de Syrie. Il faut
« donc qu'il y ait une différence dans le grade et dans la
« position. Quant à ce que je consente jamais à recevoir une
« réclamation d'un de vos agents de Syrie par l'intermédiaire
« de Constantinople, vous sentez que c'est une idée à laquelle
« je ne saurais m'arrêter un instant. » Les consuls d'Angle-
terre et d'Autriche parlent dans le même sens à Boislecomte
et notamment le premier ne met pas en doute que M. Mimaut
ne dût prochainement recevoir le titre de chargé d'affaires.

Que l'indépendance de Mohammed Ali soit liée au caractère
diplomatique des agents accrédités auprès de sa personne,
c'est d'une grande logique. Mais il est possible que Mimaut
lui-même y ait vu un avantage de carrière, du moins les con-
temporains l'ont imaginé : « Si M. Mimaut, écrit le 9 novembre
1836 le consul de Russie Duhamel, n'est pas celui qui a le
premier suggéré à son Gouvernement l'idée de fonder une
dynastie égyptienne, du moins il a saisi ce projet avec ardeur
et lui a donné tous les développements dont il était susceptible.
M. Mimaut est entièrement dévoué au Vice-Roi, dont il a
depuis longtemps épousé la cause. En agissant dans les inté-
rêts de ce dernier, il travaille d'ailleurs à son propre avan-
cement, car il espère qu'aussitôt que Mohammed Ali sortira
de la catégorie ordinaire des Pachas, lui aussi échangera son
titre de Consul général contre celui de Ministre résident. »

A cette date, Mimaut se trouvait en congé en France depuis
plus de six mois ; il devait mourir pendant ce congé, le 31 jan-
vier 1837. Rappelons ici qu'on lui doit les négociations rela-
tives à la cession et à l'expédition de l'obélisque de Louksor.

Le 14 juin 1836, était arrivé en Égypte Ferdinand de
Lesseps, le fils de Mathieu Lesseps, pour assumer la gérance.
Le futur fondateur du canal de Suez avait été nommé élève
vice-consul le 4 octobre 1831 pour le poste d'Alexandrie, et
promu vice-consul le 22 mai 1833.

En recevant l'intéressé à l'Académie française, le 23 Avril 1885, Renan lui rappelait le souvenir suivant : « Vos vues à l'égard du percement du canal de Suez dataient d'un incident de votre arrivée en Égypte. Vous veniez d'un pays parfaitement sain ; vous entriez dans un pays plein de maladies ; et, selon une logique qui n'a pas changé jusqu'à nos jours, on vous fit faire une longue quarantaine à Alexandrie. Le consul, M. Mimaut, pour diminuer l'ennui de votre séquestration vous apporta quelques volumes du grand ouvrage de la commission d'Égypte, en vous recommandant surtout le mémoire de Lepère sur la jonction des deux mers. C'est ainsi que fîtes connaissance avec l'isthme et son histoire. Dès lors l'ambition de réaliser ce que d'autres avaient rêvé s'empara de vous. »

C'est encore le consul de Russie qui signale le débarquement de Ferdinand de Lesseps et en profite pour dauber sur Mimaut : « M. de Lesseps a eu, dès son arrivée, les honneurs d'une sérénade et hier ses nationaux en masse ont été le complimenter sur la Légion d'honneur qu'il avait obtenue, et surtout sur ce que son caractère ferme et dévoué leur assurait d'être mieux protégés en Égypte. M. Mimaut se consolera de cette double manifestation, en embarquant une superbe collection d'antiquités égyptiennes, dans laquelle les savants trouveront les tables chronologiques d'Abydos, qu'un vandalisme, dont on peut heureusement citer de rares exemples en Égypte, enrichira en attendant le musée particulier du Consul général de France en Égypte. »

Cette dernière insinuation n'a pas de quoi surprendre : tous les membres des divers corps consulaires se constituaient alors des collections d'antiquités. J'ai déjà mentionné le cas de Thédenat-Duvent : l'activité de Drovetti en cette matière n'est que trop connue. C'est le moment de signaler qu'un papyrus magique grec du Musée du Louvre porte le nom de Mimaut.

De son côté, un général polonais formule sur Mimaut ce jugement : « C'est un homme équitable, mais quant à l'adresse, il ne paraît pas en posséder beaucoup ; par contre, en sa qualité de Français, il a passablement de forfanterie qui le caractérise, pas tant personnellement, mais comme représentant de la France. » Cet aplomb pouvait bien être personnel. C'est ainsi que Mimaut répond à un message du Ministre des Affaires Étrangères, parvenu avec quelque retard : « J'éprouve la satisfaction de voir que j'avais prévu, grâce à la parfaite connaissance que j'ai tant du pays et de son maître que des intentions et des principes du Gouvernement de Sa Majesté, les instructions que vous me donnez et même presque toutes les démarches que vous me prescrivez de faire. »

Mais ce sont là petits côtés sans importance réelle. Je désire quitter Mimaut en montrant sa fine perspicacité. Il a prévu en 1834 l'indépendance égyptienne, tout comme Drovetti avait senti la gloire future de Mohammed Ali : « L'action commerciale de l'Égypte est étroitement liée à la nationalité que Mohammed Ali a eu le grand art de créer. C'est en ceci que Mohammed Ali s'est montré véritablement habile. Évitant de soustraire l'Égypte à la domination de la Porte par des tentatives de rupture violente, il s'est contenté d'user les liens de sujétion par la nationalité qu'il a reconstituée en Égypte. Brisée sous les coups du grossier despotisme qui a pesé pendant plus de deux siècles sur ce malheureux pays, cette nationalité s'est recomposée de nos jours dans les armées de Mohammed Ali, toutes formées de soldats égyptiens, dans une marine imposante servie exclusivement par des matelots égyptiens, enfin dans l'administration entièrement égyptienne qui exerce l'autorité publique dans toutes les localités rurales de l'Égypte. »

Grâce à des appréciations de ce genre, le Gouvernement français était depuis quelque temps prévenu que Mohammed Ali poserait bientôt la question d'hérédité, seule garantie de

véritable indépendance. Aussi un nouveau consul général, Cochelet, fut-il nommé en 1837. Il fut reçu en audience par Mohammed Ali dans les premiers jours de décembre.

Une de ses premières dépêches, datée du 2 mai 1838, prévient le Gouvernement français d'une éventuelle proclamation d'indépendance : « J'ai appris d'une source certaine que, peu de jours avant que Mohammed Ali se fût décidé à revenir à Alexandrie, il avait été tenu un conseil dans la Basse-Égypte, où les résolutions les plus importantes avaient été discutées et ont été sur le point d'être prises. Il ne s'agissait de rien moins que de proclamer l'indépendance de l'Égypte et de se préparer à faire la guerre, dans le cas où elle serait contestée. Il paraît que c'est dans la prévision que la France et l'Angleterre pourraient elles-mêmes hâter le moment de la reconnaissance de l'indépendance de Mohammed Ali qu'on a préféré attendre encore avant de brusquer le dénouement de cette importante question. »

Et Cochelet donne sans ambages son opinion sur ce point. « Ce que la France et l'Angleterre y gagneront, c'est d'obtenir de Mohammed Ali, comme condition de la reconnaissance de son indépendance, des avantages commerciaux. L'Europe y gagnera d'être délivrée de toute inquiétude sur ces questions orientales dont le dénouement imprévu pourrait apporter la perturbation dans ses relations politiques. » Comme le Gouvernement de Louis-Philippe tergiversait, son représentant en Égypte ne cachait pas ses appréhensions : « Il suffit de lire ma correspondance politique pour être convaincu que Mohammed Ali ne s'est pas fait illusion sur la politique du gouvernement français à son égard depuis le moment de mon arrivée. Il m'accueille avec une distinction telle qu'aucun agent français n'avait eu encore une pareille réception. Et cependant, on voit qu'il conserve une défiance extrême des protestations de sympathie et de bienveillance que je lui fais au nom du gouvernement du roi. Mon prédécesseur lui avait laissé entrevoir

qu'il reviendrait auprès de lui avec un titre supérieur à celui qu'il avait, et Mohammed Ali, dont la vanité avait été flattée, apprend qu'on m'a ôté ce titre, dans la crainte de faire ombrage à la Porte. » En effet, dans son poste précédent, Cochelet assumait les fonctions d'agent politique.

Les notabilités françaises de l'Égypte se faisaient la même idée de la question, et Clot Bey n'hésitait pas à la traiter dans son *Aperçu sur l'Égypte* : « Le nouveau caractère qu'a reçu depuis ces dernières années le consulat général d'Alexandrie demanderait que l'on en fit une position vraiment diplomatique, et que l'on confiât à un chargé d'affaires la gestion de nos intérêts politiques en Égypte. L'Angleterre et la Russie entretiennent déjà des agents spéciaux ; il serait digne de la France de se mettre au niveau de ces puissances. La France, qui a pris avec tant de zèle sous sa protection les intérêts de l'Égypte et les glorieux efforts de Mohammed Ali, prouverait, du reste, en se faisant représenter à Alexandrie par un chargé d'affaires, qu'elle voit et entend que l'on voie en lui plus qu'un pacha ordinaire. »

C'était bien un grand monarque, celui qui confiait à Cochelet, en juillet 1838, cette fière déclaration : « J'ai travaillé 52 ans pour parvenir à ce que je suis aujourd'hui ; j'ai une famille à laquelle je dois penser ainsi qu'un millier d'enfants adoptifs auxquels je tiens lieu de père, qui me sont dévoués et dont le sort est attaché au mien ; ils n'ont que moi au monde pour les protéger et je ne compte point quitter cette vie sans avoir assuré leur avenir. Je tiens à ce que mon nom ne soit point maudit après ma mort et qu'on ne dise pas que Mohammed Ali n'a travaillé que pour lui seul. J'attendrai avant tout les réponses des autres grandes Cours. Je n'exercerai dans l'intervalle aucune hostilité contre le Sultan, ni par terre ni par mer, à moins que je ne sois provoqué par la Porte elle-même. Si la réponse de toutes les Puissances est négative, je réitérerai ma demande, espérant de leur justice qu'elles

finiront par me l'accorder un jour. Néanmoins si je voyais que je ne réussis pas et que je perds patience, je me déclarerai indépendant.»

La Turquie devait rompre la première la paix de Kutahia et pendant le nouveau conflit armé qui va surgir, la France se préoccupera d'arrêter les troupes égyptiennes et d'inviter Mohammed Ali à recourir à la médiation de la France. Tout à fait au début, en vue d'impressionner le Vice-roi, le Gouvernement français confie une mission au premier secrétaire de l'ambassade de France à Constantinople. « Sa Majesté, écrit-on à Cochelet le 15 juin 1839, sur ma proposition, a trouvé bon qu'il se rendit d'abord à Alexandrie et qu'il y vit le Pacha, afin de lui parler un langage qui ne devant être d'ailleurs, au fond, que la reproduction des avis et des conseils dont vous avez été vous-même chargé de l'entretenir, peut ajouter à l'effet de vos propres exhortations, comme émanant d'un agent spécialement envoyé, dans ce but, auprès de Son Altesse. »

Ces missions particulières, la France devait les renouveler, on va le voir, et le Ministre des Affaires Étrangères en prévient presque Cochelet par une lettre du 7 septembre 1839 : « Votre correspondance me fait craindre, je dois vous le dire, que trop préoccupé des considérations certainement très graves qui dominent, au point de vue de l'Égypte, cette grande question, vous ne perdiez de vue celles qui se rapportent à des intérêts plus grands encore et plus généreux. Je regrette d'autant plus l'illusion où vous paraissiez être à ce sujet que, quel que soit votre zèle éprouvé, on pourrait craindre qu'elle ne vous empêchât de donner à votre langage cet accent de conviction énergique qui ajoute tant à la force du raisonnement. »

Il convient de prendre ce document à la lettre et ne pas en exagérer la portée, car le Département tient Cochelet en très haute estime, lui écrivant au moment de l'insurrection du Liban : « Il serait possible que votre influence auprès des

montagnards du Liban accélérât leur soumission. Employez-la, offrez au Vice-roi de servir de médiateur. Dans le cas où votre présence serait utile à Beyrouth pour rendre la pacification plus prompte et plus sûre, vous vous y transporteriez, en laissant M. Eugène Périer accrédité auprès du Vice-roi.»

Eugène Périer avait été envoyé par Thiers en juillet 1840 pour donner à Mohammed Ali des conseils de prudence. Ce diplomate se rend compte sur place de « la confiance, de l'intimité dans laquelle M. Cochelet est avec le Vice-roi. » Combien les Ministres des Affaires Étrangères auraient été mieux avisés d'écouter les conseils de leur représentant qualifié en Égypte, lui qui écrivait : « Au moment où la question orientale semblait se décider entre la Turquie et l'Égypte, nous n'avions aucun intérêt à nous en mêler, car la solution probable aurait été conforme à celle que nous devons désirer. » Le Gouvernement français devait-il donc tenir rigueur à Cochelet d'avoir ainsi apprécié le Vice-roi : « On ne pouvait s'empêcher d'admirer sa force d'âme et de caractère et de lui savoir gré de toutes les concessions contraires à ses sentiments et à ses vœux qu'il venait de faire. »

Enfin la crise éclate d'une façon aiguë à la suite de la Convention de Londres du 15 juillet 1840 et, toujours dans le but d'impressionner le Vice-roi, le gouvernement français envoie en Égypte le comte Walewski, le fils de Napoléon et de la comtesse Walewska, qui arrive le 12 août 1840. On connaît les résultats de cette mission, mais je veux mettre ici en évidence le rôle capital joué par Cochelet en l'occurrence. C'est dans un rapport de Walewski que j'en puiserai l'essentiel : « La conversation traînait et Mohammed Ali n'en arrivait pas à invoquer la médiation de la France. M. Cochelet cherchait en vain par mille moyens détournés à l'amener à cette démarche. Mohammed Ali s'en éloignait toujours. Il lui semblait ne pas avoir besoin d'implorer la protection de la France, car, si la France venait à son secours, c'était dans son intérêt

à elle et non pas dans son intérêt à lui ; et alors c'était à elle à faire les ouvertures ; d'un autre côté, il redoutait qu'armée de cette demande de médiation, la France ne s'en prévalût pour traiter à des conditions qu'il ne pourrait pas accepter. Après une insistance vive mais adroite, M. Cochelet obtint que Mohammed Ali lui ferait écrire par Boghos Bey, son ministre des Affaires Étrangères, une lettre pour invoquer la protection et la médiation du gouvernement du roi. Il a fallu, pour obtenir ce résultat, toute la confiance que M. Cochelet inspire au Pacha à si juste titre.»

De son côté, Cochelet explique le sens de sa démarche : « Vous verrez, Monsieur le Ministre, par la note, dont copie est ci-jointe, que S. E. Boghos Bey, Ministre des Affaires Étrangères, m'a transmise au nom de Mohammed Ali, que le Vice-roi réclame le protectorat et la médiation de la France. C'est, je pense, ce que vous désirez, et c'est ce que j'ai fait ; mais je dois vous dire que cette note a été dictée par moi à un tiers, qui devait ne pas me nommer, dans un sens qui me paraît embrasser convenablement la situation. J'ai éprouvé beaucoup de difficultés pour engager Mohammed Ali, qui l'avait fait traduire en turc, et en avait été très satisfait, à me la faire écrire; quoiqu'il eût d'abord dit qu'on ne devait pas y changer un mot. M. le Comte de Walewski, qui était présent à la discussion que j'ai eue avec le Vice-roi, a été convaincu de la difficulté que l'on éprouve ici à traiter les affaires. Afin de ne pas compromettre en rien le gouvernement du Roi, j'ai répété plusieurs fois à Mohammed Ali que j'agissais de mon propre mouvement en l'engageant à demander le protectorat de la France et sa médiation. Je lui ai dit que j'espérais vous convaincre de la nécessité de les accorder. Vous n'êtes donc engagé à rien vis-à-vis de Mohammed Ali. Le Ministère peut lui accorder ou lui refuser sa protection et sa médiation, selon que les intérêts de sa politique orientale ou européenne l'y engageront. »

Ces démarches avaient été tenues secrètes, mais le consul général de Russie s'en doutait dès le 25 août : « Entouré constamment des conseils de M. Cochelet et Walewski, Mohammed Ali paraît fonder son espoir sinon sur une intervention armée, au moins sur la médiation immédiate de la France en sa faveur. »

Plus tard, après que la Porte eut proclamé la déchéance de Mohammed Ali, ce fut encore Cochelet qui inspira la réponse que le Vice-Roi devait envoyer à Constantinople. « Comme je n'aurais pas permis qu'il y fût question de la France, si je n'avais approuvé la note, et comme vous me recommandiez de la faire adopter sans modifications essentielles, j'ai insisté fortement pour qu'on en retranchât ce qui aurait pu donner à l'offre de nos bons offices un caractère plus absolu que celui qu'il a. Je pense, Monsieur le Ministre, que la note dont je vous joins ici une traduction remplira parfaitement le but que vous vous êtes proposé. »

Honnêtement, Cochelet sentait toute la responsabilité de la France et dans une dépêche du 18 août 1840 il avait le courage de l'écrire à Thiers : « Nous venons de prendre pour la seconde fois vis-à-vis de Mohammed Ali une obligation morale qui nous impose en quelque sorte le devoir de le servir. En lui recommandant de ne pas franchir le Taurus, nous empêchons les Russes de venir à Constantinople ; mais nous leur laissons le temps de se rapprocher des frontières de l'Asie Mineure, d'organiser partout des intrigues, et nous laissons aussi à la Porte le temps de faire des levées et de se créer une armée. Si Mohammed Ali marchait dès à présent en avant, s'il prêchait partout la révolte et l'insurrection, il aurait plus de chances de se créer des défenseurs et de donner des embarras à ses ennemis. »

Le Gouvernement français avait récompensé le zèle de Cochelet en le nommant Conseiller d'État et lui octroyant la cravate de Commandeur. Je n'insisterais pas sur ces détails de

carrière si l'on n'avait pas l'accusé de réception de Cochelet, légèrement impertinent : « La vive satisfaction que vous éprouvez de ma conduite dans la mission si délicate et si difficile qui m'est confiée, est pour moi une douce et flatteuse récompense de tous mes efforts pour la mériter. L'avancement que vous m'avez fait obtenir des bontés du Roi dans la Légion d'honneur m'a fait un grand plaisir à cause de la circonstance que vous avez choisie, car je croyais y avoir, depuis longtemps, des droits acquis par 34 ans de service, 14 missions et 26 ans de nomination dans la Légion d'honneur. »

La crise touche à sa fin et Cochelet se croit autorisé à écrire au Ministre le 27 novembre 1840 : « Au moment où le poste d'Alexandrie va cesser d'avoir la même importance, j'ose espérer que vous voudrez bien m'accorder le congé que j'ai désiré depuis longtemps et auquel j'ai toujours renoncé à cause des circonstances graves où l'on s'est constamment trouvé. J'ai le plus grand besoin de me reposer des fatigues de cette mission qui a été si longue, si laborieuse, si active et pendant laquelle s'est joué le plus grand drame des temps modernes. »

Mohammed Ali apprend par des tiers cette demande de congé et il manifeste sa surprise de ne pas l'avoir su de la bouche même de l'intéressé : « Je l'assurai, écrit Cochelet à la date du 22 janvier 1841, que le désir de revoir ma femme qui est très souffrante, après en avoir été longtemps séparé, avait décidé la demande que j'avais cru devoir vous faire, aussitôt que j'avais pensé que son sort était définitivement réglé. » Et, dans le même document, Cochelet a l'outrecuidance d'ajouter que le Vice-roi lui avait déclaré : « Il faut que votre successeur soit d'un certain âge, prudent, circonspect et surtout discret comme vous. »

Cet oiseau rare fut le comte de Rohan-Chabot, secrétaire à l'ambassade de Londres, qui fut désigné le 25 février 1841 pour gérer pendant l'absence de Cochelet les affaires du

Consulat général. Rohan-Chabot, « quoique jeune encore, avait déjà eu des missions qui prouvaient la grande confiance que le Gouvernement du Roi avait en lui. » Il arriva le 15 mars et fut reçu dès le lendemain dans une audience très cordiale du Vice-roi.

Cochelet doit remettre son service le 31 mars et il prend congé de Mohammed Ali : « Lorsque j'allai le remercier, Son Altesse eut la bonté de me dire qu'ayant traversé avec elle les circonstances les plus difficiles de sa vie, elle avait pu apprécier la franchise des conseils que je lui avais constamment donnés, au nom du Gouvernement du Roi, et la droiture de mes sentiments à son égard. Elle ajouta qu'elle n'oublierait jamais l'intérêt que j'avais pris à son sort et qu'elle me priait de conserver le présent qu'elle m'offrait, comme un gage du souvenir qu'elle ne cesserait de me conserver. Elle me dit ensuite avec beaucoup d'affabilité et d'effusion qu'elle espérait beaucoup me revoir. » Cochelet avait reçu une magnifique tabatière, enrichie de diamants avec le chiffre du Vice-roi. Le 28 mars, Mohammed Ali donnait un grand dîner en l'honneur de Cochelet, « voulant que le Consul vît dans cette attention un nouveau témoignage de l'excellent souvenir qu'il conserve de toutes leurs relations passées, et il n'a rien négligé pour le convaincre du regret que lui cause son départ et de son vif désir de lui voir reprendre ses fonctions en Égypte. » Ces lignes sont de la plume de Rohan-Chabot, et de son côté, Cochelet écrit de Malte, le 14 avril, que c'était la première fois que le Vice-roi invitait un Agent étranger avec autant de solennité.

* * *

Bien que gérant du poste, Rohan-Chabot arrivait avec une lettre de créance : « J'ai remis en mains propres au Pacha, écrit-il le 16 mars, la lettre que Votre Excellence m'a chargé de lui porter pour m'accréditer auprès de lui pendant

l'absence de M. Cochelet. Son Altesse a lu avec la plus grande attention la traduction de cette pièce que j'avais fait faire au Consulat général. Elle s'est montrée particulièrement flattée de cette communication directe qui lui était, pour la première fois, adressée par le Gouvernement du Roi : je n'ai pu, de mon côté, qu'être fort sensible à l'accueil que j'en ai reçu. » Ce n'était pas une exagération, puisque Mohammed Ali jugeait bon d'envoyer personnellement ses remerciements au Ministre français des Affaires Étrangères, le 4 avril : « Une lettre de Votre Excellence, renfermant la bonne nouvelle que vous comptez sur la sincérité des sentiments que j'ai osé témoigner pour Sa Majesté à M. le comte de Rohan-Chabot, a été remise en mes mains. Cette lettre m'a comblé de joie et je me suis aussitôt empressé de recevoir et d'accueillir ce nouveau Consul général de Sa Majesté. » Ce détail a vraiment frappé Rohan-Chabot, qui mande encore le 23 mars : « Il m'a été facile de remarquer l'effet qu'a produit sur Mohammed Ali la lettre de Votre Excellence, que je lui ai remise. »

Le climat devait avoir raison de la santé de Rohan-Chabot, comme de tant d'autres. Il quittait l'Égypte quelques mois plus tard : ce diplomate devait être plus tard ambassadeur à Londres ; il mourait en 1875.

Le Gouvernement de Louis-Philippe nommait alors le baron Billing, « agent et consul général du Roi en Égypte » : ce fut donc le premier fonctionnaire ayant un caractère diplomatique. Les instructions dont il fut muni donnaient des conseils de prudence : « Tout en maintenant la position à laquelle l'agent de la France a droit en Égypte, tout en avouant nos sentiments bienveillants pour le Pacha, vous devrez éviter ce qui dénoterait en vous l'intention trop marquée de viser à une influence exclusive, ou ce qui tendrait à faire éclat de celle que nous sommes appelés à exercer. Je ne peux, à cet égard, que m'en remettre avec confiance à votre bon esprit ainsi qu'à votre expérience. »

Billing passe par Constantinople pour rejoindre son poste et il mande de là le 20 décembre 1841 : « Conformément à ce qui s'est pratiqué précédemment, l'ambassade du Roi a fait, dès notre arrivée, les démarches nécessaires pour faire revêtir mes provisions de Consulat général de l'exequatur du Gouvernement ottoman. La lettre que Votre Excellence a adressée au Vice-roi, et dont je suis porteur, étant celle qui doit m'accréditer auprès de ce prince, ces provisions me seront transmises à Alexandrie lorsque les formalités voulues en pareil cas auront été accomplies. »

Pourtant Billing ne fit que passer : arrivé à Alexandrie le 4 janvier 1842, il en repartait quelques jours plus tard pour raison de santé.

Son successeur fut Gauthier d'Arc, ainsi décrit par un voyageur : « C'est un petit homme très vif, très spirituel, un peu auteur, un peu poète, sachant un peu beaucoup de choses et dont la conversation est très intéressante. »

Gérard de Nerval lui a consacré dans son *Voyage en Orient* une page mélancolique : « J'allai revoir le consul général pour lui demander des avis sur l'excursion des pyramides. Il voulut absolument faire encore cette promenade avec moi, et nous nous dirigeâmes vers le vieux Caire. Il me parut triste pendant le chemin, et toussait beaucoup d'une toux sèche, lorsque nous traversâmes la plaine de Karafeh. Je le savais malade depuis longtemps, et il m'avait dit lui-même qu'il voulait du moins voir les pyramides avant de mourir. Je croyais qu'il s'exagérât sa position ; mais lorsque nous fûmes arrivés au bord du Nil, il me dit : « Je me sens déjà fatigué ; « je préfère rester ici. Prenez la cange que j'ai fait préparer ; je « vous suivrai des yeux, et je croirai être avec vous. Je vous « prie seulement de compter le nombre exact des marches de « la grande pyramide, sur lequel les savants sont en « désaccord, et si vous allez jusqu'aux autres pyramides de « Saccarah, je vous serai obligé de me rapporter une momie

« d'ibis. Je voudrais comparer l'ancien ibis égyptien avec « cette race dégénérée des courlis que l'on rencontre encore « sur les rives du Nil. » Je dus alors m'embarquer seul à la pointe de l'île de Rodah, pensant avec tristesse à cette confiance des malades qui peuvent rêver à des collections de momies, sur le bord de leur propre tombe. »

Gauthier d'Arc allait mourir peu après, comme il appert du document suivant :

Très-illustre et magnifique Seigneur,

L'Empereur, mon Auguste maître, ayant jugé convenable au bien de son service de pourvoir au remplacement de M. le Chevalier Gauthier d'Arc, mort dans l'exercice des honorables fonctions que Sa Majesté lui avait confiées et qu'il remplissait avec tant de distinction, et Sa Majesté étant jalouse de vous donner une preuve éclatante de sa bienveillance particulière ainsi que de son désir de conserver aux relations de la France avec l'Égypte le caractère amical qu'elles ont eu constamment pendant la durée de la mission précédente, n'a pas voulu différer d'envoyer auprès de vous un nouvel Agent politique et Consul général. J'ai en conséquence, proposé à Sa Majesté de confier, avec ce titre, le soin de veiller à tout ce qui regarde le service de l'Empereur et les intérêts de la nation française dans le pays que vous gouvernez, à M. le Marquis de Lavalette, officier de son ordre Impérial de la Légion d'honneur, décoré de l'ordre du soleil de Perse, etc., etc. Sa Majesté qui connaît les qualités personnelles, les talents et le dévouement à Sa personne de Mr. le Marquis de Lavalette, a approuvé ma proposition et m'a donné l'ordre de l'accréditer auprès de Vous en la dite qualité de son Agent politique et consul général en Égypte et dépendances. Je vous prie donc de l'accueillir favorablement et d'ajouter foi et créance entière à tout ce qu'il Vous dira au nom du

Gouvernement de l'Empereur, et de lui faciliter, autant que possible, l'accomplissement des devoirs attachés à ses fonctions.

Je saisis avec un vif empressement cette occasion de vous renouveler les assurances de la plus haute considération avec laquelle je suis,

Très illustre et magnifique Seigneur,
Votre parfait et sincère ami,

GUIZOT,

*Ministre et Secrétaire d'État
au Département des Affaires Étrangères
de Sa Majesté l'Empereur des Français.*

A Paris, le 28 octobre 1843.

On a déjà vu que Chateaubriand, dans sa lettre à Mohammed Ali, donnait à Charles X le titre d'empereur. Cet usage prend sa source dans les actes capitulaires échangés entre la France et la Porte. Le roi, que ce soit François I^{er}, Henri IV ou Louis XIV, y sont qualifiés « l'empereur de France et d'autres royaumes qui en dépendent ».

Le marquis de Lavalette fut, selon le témoignage de son collègue britannique, le consul le plus habile et le plus entreprenant depuis le temps de Drovetti.

Charles, marquis de Lavalette (1806-1881), fut plus tard ambassadeur à Constantinople, puis successivement ministre de l'Intérieur et des Affaires Étrangères; en 1870, il se trouvait ambassadeur à Londres.

Son successeur, Adolphe Barrot, n'avait pas encore rejoint son poste au début de juillet 1845. M^{me} de Gasparin fait son éloge et celui de sa femme, « tous deux parfaitement aimables et obligeants, d'une rare bonté ». Xavier Marmier mentionne que Barrot « allait voir Mohammed Ali librement comme on va voir un ami ». Le dernier document que j'ai pu connaître de ce consul, grâce à la courtoise obligeance de mon ami

d'Angelis, est son testament mystique déposé aux archives du Consulat de France au Caire, muni de tous ses cachets, qui porte la date du 27 juillet 1848.

Adolphe Barrot était le frère d'Odilon Barrot : né en 1803, il servit dans la carrière diplomatique, qu'il termina comme ambassadeur à Madrid ; il mourut en 1870.

Il faut ajouter qu'un fonctionnaire fut à plusieurs reprises, durant la dernière période, gérant automatique du poste, en ce sens qu'il ne fut pas nommé à ces fonctions, mais qu'il se trouva être le représentant le plus élevé en grade pendant l'absence du titulaire. Il s'agit de Benedetti, qui géra au moins cinq fois, entre Billing et Gauthier d'Arc ; entre Gauthier d'Arc et Lavalette ; pendant un congé de Lavalette ; entre Lavalette et Barrot ; enfin, après le départ de Barrot.

« Le 12 août 1849, écrit Pardieu, le gérant du consulat général était Benedetti, qui faisait l'intérim, en attendant l'arrivée de M. Lemoine nouvellement nommé à ce poste, et précédemment consul à Lima. Les fonctions des consuls généraux dans ce pays en font de vrais agents diplomatiques, de sorte qu'il est urgent qu'ils suivent toujours le souverain dans ses résidences. M. Benedetti nous reçut avec cette amabilité qui le distingue ; habitant depuis longtemps l'Égypte, où il a été élève consul, et consul au Caire, il est parfaitement au courant de ce qui concerne ce pays. Il venait d'être nommé consul à Malte ; mais on espérait qu'il reviendrait en Égypte, en qualité de consul général. Il a épousé la fille de M. d'Anastasi, consul de Suède, et établi depuis bien des années en Égypte. M. Benedetti, Corse de naissance, est à moitié Égyptien par ses habitudes et ses alliances. »

Ce Benedetti, né à Bastia en 1817, n'est autre que notre ambassadeur à Berlin en 1870, la fameuse victime de la dépêche d'Ems. Nommé élève consul à Alexandrie en 1840, il épousa la fille adoptive d'un Grec d'origine, d'Anastasy, qui occupait depuis longtemps les fonctions de consul de

Suède : ce dernier reçut en cette qualité la « Contemporaine » en 1829. Madame Benedetti parlait l'arabe à merveille.

C'est à Benedetti que nous devons un dernier hommage émouvant à Mohammed Ali, mort le 2 août 1849 : « Dès que le bruit de sa mort, le 5 août, s'est répandu à Alexandrie, spontanément et sans aucune entente préalable, tous les magasins, tous les comptoirs ont été fermés, surtout dans le quartier franc. Chaque consulat a hissé son pavillon en berne. Le convoi de Son Altesse à Alexandrie a été suivi par la population tout entière, sans distinction de religion, ni de nationalité ; aux portes, aux fenêtres, dans toutes les rues, les manifestations les plus unanimes de douleur et de deuil ont éclaté partout, sur les pas du cortège. On a surtout remarqué le recueillement et l'attitude de la colonie européenne, qui a suivi les restes de Mohammed Ali jusqu'à l'embarcadère. La ville d'Alexandrie est une création de Mohammed-Ali ; elle devait un dernier hommage à sa mémoire ; elle le lui a rendu avec une spontanéité et un empressement qui témoignent hautement des regrets et de la reconnaissance de la population de cette ville pour Son Altesse. »

*
*
*

Un voyageur français qui passe en Égypte en 1845, Schoelcher, juge assez sévèrement nos représentants. La page mérite d'être citée, parce qu'elle résume assez bien les critiques qu'on entend encore formuler : « Nos agents diplomatiques, sauf d'honorables exceptions, se considèrent comme les représentants du roi, ils sont presque aussi peu abordables que lui pour le pauvre ; la plupart d'entre eux même habitent la campagne, et loin d'être les serviteurs de leurs compatriotes, loin de se regarder comme ayant des devoirs envers eux, ils attendent leurs respects. Hommes privés, leur commerce est parfait ; mais, hommes publics, diplomates, ils

comprennent leur rôle d'une détestable manière, ils n'en acceptent que le côté politique. Pour qu'ils daignent s'occuper d'un individu de leur nation, il faut que l'intérêt qu'il se trouve avoir à défendre devienne en quelque sorte une affaire d'État. En général, les membres de notre corps diplomatique sont infectés d'une morgue aristocratique incompatible avec les fonctions paternelles qu'ils ont à remplir. Partout, à l'étranger, les Français se plaignent du peu de confiance que leurs protecteurs naturels savent leur inspirer.»

Mais il convient bien de s'attacher au côté politique. De cette liste des consuls généraux de France auprès de Mohammed Ali, trois noms se détachent : Drovetti, Mimaut et Cochelet, trois fonctionnaires dont la France et l'Égypte peuvent être fières. Agents disciplinés, ils s'imposèrent des tâches d'autant plus lourdes qu'elles s'opposaient souvent à leurs convictions et à leurs sympathies. Mimaut n'avait-il pas dit en parlant du Vice-roi : « Tout ce qui se fait de bien vient du Pacha, et le mal, de ce qu'il ne peut tout voir, tout savoir ni tout faire » ? Leur correspondance est celle d'hommes de cœur, qui voient les solutions en toute bonne foi : avec eux, nous sommes loin de cette mentalité de clercs de notaires, affolés devant les vérités les plus criantes et soucieux de ne rien affirmer sans se réserver une porte de sortie. Évidemment la personnalité de Mohammed Ali y fut pour beaucoup, si l'on en croit un consul de Grande-Bretagne, qui s'excuse auprès de son Gouvernement de « n'avoir pas été à même de résister tout à fait à l'influence qu'exercèrent les bonnes manières et la politesse exquise du vieux Pacha sur tous ceux qui étaient en relations habituelles avec lui ».